

LAHSO

Siège social : 259 Rue Paul Bert
69003 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LAHSO relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui décrit les modalités de première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Comme indiqué dans cette note, ce changement constitue un changement de méthode comptable appliqué de manière prospective, sans retraitement des exercices antérieurs, et a conduit à des modifications de présentation et, le cas échéant, à des reclassements de comptes.
- Les paragraphes 3 « Comptes sociaux et distorsion avec les comptes administratifs » et 4 « Résultats par établissements » de l'annexe aux comptes annuels. Ces derniers détaillent la décomposition du résultat de l'exercice (121 K€) qui se répartit entre un déficit de 124 K€ pour les activités non réglementées et un bénéfice de 60 K€ pour les activités dites réglementées.
- La note « L'excédent effectif de l'entité gestionnaire » détaille le résultat effectif global (appelé aussi résultat administratif) qui ressort négatif à 64 K€ et qui se répartit entre un déficit de 124 K€ pour les activités non réglementées et un bénéfice de 60 K€ pour les activités dites réglementées, compte tenu des reports (refinancements de déficits ou reprises d'excédents relatifs à des exercices antérieurs) intervenus en 2025.

III. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière et morale de l'association et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villeurbanne, le 04 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes,

Pour MKH CONSEIL

Mohamed KHALFAOUI

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

MKH CONSEIL



SARL au capital de 420 000 Euros
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
130, Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
Tél. 04 26 75 07 85 - email : secretariat@mkhconseil.fr
N° TVA Intracom. : FR08 835 393 422
Siret 835 393 422 00042 - APE 6920Z

BILAN ACTIF	Exercice 2025 (selon ANC 2022-06)			Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)
	En Euros	Brut	Amort	Net
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire		48 497	44 488	4 008
Droit au bail				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours		18 334	-	18 334
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		66 831	44 488	22 342
Terrains				
Constructions		494 047	259 876	234 171
Installations techniques, matériel et outillage industriels		372 475	351 372	21 103
Autres immobilisations corporelles		760 772	514 100	246 671
Bien reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations corporelles en cours		69 477	-	69 477
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 696 771	1 125 348	571 423
Participations		10 060		10 060
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés		44 567		44 567
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés		33 946		33 946
Autres créances immobilisées		249 719		249 719
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		338 291	-	338 291
ACTIF IMMOBILISE - TOTAL I		2 101 893	1 169 837	932 057
Comptes de liaison				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				-
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
STOCK ET EN-COURS		-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés		385 358	35 797	349 561
Fournisseurs débiteurs		4 273		4 273
Créances sociales		2 051		2 051
Créances fiscales		2 065		2 065
Comptes courants débiteurs		367 915		367 915
Créances diverses		11 016		11 016
Autres créances		297 954		297 954
Créances reçues par legs ou donations				
Charges constatée d'avance		26 261		26 261
CREANCES		1 096 894	35 797	1 061 097
Valeurs mobilières de placement		114 846		114 846
Disponibilités		1 097 383		1 097 383
TRESORERIE		1 212 229	-	1 212 229
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II		2 309 123	35 797	2 273 326
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		4 411 017	1 205 634	3 205 383



MKH CONSEIL

SARL au capital de 420 000 Euros
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
130, Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
Tél. 04 26 75 07 85 - email : secretariat@mkhconseil.fr
N° TVA Intracom : FR08 835 393 422
Siret 835 393 422 00042 - APE 6920Z

BILAN PASSIF	Exercice 2025 (selon ANC 2022-06)	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	131 268	131 268
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	1 017 406	991 666
Report à nouveau	230 765	-15 546
Résultat de l'exercice	-120 534	272 051
Situation nette	1 258 905	1 379 439
Subventions d'investissement	68 622	85 295
Provisions réglementées	1 020	1 020
FONDS ASSOCIATIFS - TOTAL I	1 328 547	1 465 754
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Autres fonds dédiés (sur dons et sur financements publics)	334 239	703 874
FONDS REPORTEES ET DEDIES - TOTAL II	334 239	703 874
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 805	87 554
Provisions pour charges	144 929	192 241
PROVISIONS - TOTAL III	146 734	279 795
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subv d'investissement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES - TOTAL IV	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	396 626	334 588
Emprunts et dettes financières	25 334	21 881
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	288 178	224 473
Dettes sur legs et donations		
Dettes fiscales et sociales	672 273	733 594
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Clients créditeurs	4 187	1 351
Autres dettes	9 244	4 535
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	20	20
DETTES - TOTAL V	1 395 863	1 320 441
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 205 383	3 769 864



MKH CONSEIL

SARL au capital de 420 000 Euros
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
130, Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
Tél. 04 26 75 07 85 - email : secretariat@mkhconseil.fr
N° TVA Intracom. : FR08 835 393 422
Siret 835 393 422 00042 - APE 6920Z

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025 (selon ANC 2022-06)	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de marchandises		
Production vendue (Biens et Services)	687 512	660 429
Produits de la tarification	3 495 051	3 400 712
Produits de tiers Financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 712 370	2 653 264
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	16 674	
Versements des fondateurs ou consommateurs de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 803	3 242
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contribution financières	107 267	393 177
Chiffre d'affaires	7 021 677	7 110 825
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions d'exploitation	196 663	165 135
Transfert de charges d'exploitation	-	17 695
Reprises sur provisions et transfert de charges	196 663	182 829
Cotisations		
Utilisations des fonds dédiés	555 306	377 449
Autres produits	27 873	4 770
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 801 520	7 675 873
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Aides financières	98 826	64 325
Autres achats non stockés		
Autres achats et charges externes	2 521 900	1 981 328
Impôts, taxes et versements assimilés	431 099	371 769
Salaires et traitements	3 220 703	3 016 869
Charges sociales	1 221 729	1 159 895
Charges de personnel	4 442 432	4 176 764
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	100 140	88 272
Dotations aux dépréciations sur Actif circulant	35 797	25 720
Dotations aux provisions pour risques et charges	15 395	126 592
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	151 333	240 583
Reports en fonds dédiés	185 672	494 961
Autres charges d'exploitation	96 777	32 084
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	7 928 039	7 361 815
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-126 520	314 058



MKH CONSEIL

SARL au capital de 420 000 Euros
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
130, Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
Tél. 04 26 75 07 85 - email : secretariat@mkhconseil.fr
N° TVA Intracom. : FR08 835 393 422
Siret 835 393 422 00042 - APE 6920Z

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025 (selon ANC 2022-06)	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations	-	-
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 105	3 156
Autres intérêts et produits assimilés	13 044	17 300
Reprises sur dépréciations, provisions financières	-	-
Tranfert de charges financières	-	-
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges financières	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	16 149	20 456
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	6 684	5 566
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	6 684	5 566
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	9 465	14 890
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-117 055	328 948
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		307 958
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		360 506
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	-52 548
Impôts sur les bénéfices	3 479	4 349
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
TOTAL DES PRODUITS	7 817 668	8 004 287
TOTAL DES CHARGES	7 938 202	7 732 236
EXCEDENT / DEFICIT	-120 534	272 051

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS		
Dons en nature		
Prestations en nature	481 631	434 613
Bénévolat	57 737	57 983
Total	539 368	492 596
Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024
CHARGES		
Secours en nature		
Prestations en nature	-	
Mise à disposition gratuite de biens	481 631	434 613
Personnel bénévole	57 737	57 983
Total	539 368	492 596



SOMMAIRE

I. INFORMATIONS GENERALES

- 1) Objet social
- 2) Nature et périmètre des activités et missions sociales réalisées
- 3) Description des moyens mis en œuvre
- 4) Faits caractéristiques de l'exercice

MKH CONSEIL

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1) Principes généraux
- 2) Référentiel comptable

SARL au capital de 420 000 Euros
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
130, Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
Tél. 04 26 75 07 85 - email : secretariat@mkhconseil.fr
N° TVA Intracom. : FR08 835 393 422
Siret 835 393 422 00042 - APE 6920Z

III. NOTES SUR LE BILAN

- 1) Immobilisations et amortissements
- 2) Mouvements sur provisions
- 3) Etat des créances et des dettes
- 4) Détail des produits à recevoir et charges constatées d'avance et détail des charges à payer et produits à recevoir

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- 1) Charges du compte de résultat
- 2) Produits du compte de résultat
- 3) Comptes sociaux et distorsion avec les comptes administratifs
- 4) Résultats par établissement

V. AUTRES INFORMATIONS

- 1) Contributions volontaires en nature
- 2) Engagements de retraite
- 3) Informations sur les dépenses de personnel
- 4) Engagements hors bilan
- 5) Evénements significatifs postérieurs à la clôture

VI. ANNEXES



I. INFORMATIONS GENERALES

Les notes, tableaux et annexes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) Objet social

Les statuts de LAHSo déterminent l'objet social de l'association ainsi :

- a. Rechercher, réaliser et développer au profit de toutes personnes et familles en situation d'exclusion, toutes réponses adaptées susceptibles de faciliter leur réinsertion ;*
- b. Assurer la gestion des établissements et des services dans le cadre des missions d'intérêt général de l'Association (hébergement d'insertion ou d'urgence, accueil de jour, atelier d'insertion et accompagnements socioprofessionnels, logement, en direction des parents et des enfants...).*

2) Nature et périmètre des activités et missions sociales réalisées

La nature des activités et missions sociales réalisées durant l'exercice est résumée comme suit :

• Hébergement :

- Gestion de 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). Les CHRS accueillent et accompagnent des personnes et des familles qui connaissent de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé, d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Sont accueillis en CHRS des jeunes adultes en rupture familiale, des femmes victimes de violence, des familles avec des enfants, des hommes et des femmes qui travaillent mais n'ont pas pour autant les ressources suffisantes pour se loger, des anciens détenus, des personnes qui souffrent de pathologies graves, etc. ...
- Gestion d'un centre d'hébergement temporaire jusqu'au 9 octobre 2025 : mise à l'abri, gestion et accompagnement de personnes vulnérables orientées par la Ville de Lyon (public familles).

• Logement :

- Soutien aux personnes en difficultés dans l'obtention et la conservation d'un logement autonome. Accompagnement pour la recherche, l'accès et le maintien dans le lieu d'habitation.
- Mise en œuvre du dispositif d'intermédiation locative.
- Gestion Locative Adaptée.

• Accueil social :

- Gestion d'un accueil de jour destiné aux personnes en extrême précarité. Accès en journée aux services primaires et à un accompagnement social personnalisé.

• Insertion professionnelle :

- Accompagnement à la professionnalisation dans les métiers artistiques et culturels.
- Accompagnement en faveur de l'emploi et de la formation des personnes hébergées et accompagnées au sein de LAHSo et déploiement de la méthode IPS en faveur d'une inclusion durable des personnes éloignées de l'emploi.
- Accompagnement à la mobilité et l'insertion par le logement et l'emploi.



. Petite enfance et parentalité :

- Accueil des enfants des centres d'hébergement de LAHSo et des enfants du quartier au sein de la crèche de LAHSo.
- Accueil d'enfants et parents au sein du LAEP de LAHSo.
- Soutien aux parentalités auprès de publics en difficulté sociale.

Toutes les activités de LAHSo sont exercées dans le périmètre de la Métropole de Lyon.

3) Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par LAHSo afin de réaliser les activités et missions décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Ressources humaines :
 - L'effectif salarié annuel moyen de LAHSo par catégorie se décompose ainsi :

	Effectif moyen en ETP 2025	Effectif moyen en ETP 2024
Cadres	19,37	16,53
ETAM	92,18	87,41
Total	111,55	103,94

- Formation : le nombre d'heures de formation en lien avec les activités de l'entité s'est élevé à 2 081 pour 2 733 au titre de l'exercice précédent.
- Investissements engagés et terminés dans l'exercice pour un montant total de 61 577 € :
 - Logiciel de gestion locative 5 100 €
 - Equipement hébergement CHRS 4 105 €
 - Matériel et outillage 3 611 €
 - Installations agencements aménagements 4 133 €
 - Matériel de transport (service maintenance) 13 000 €
 - Matériel de bureau 3 055 €
 - Matériel informatique 28 573 €

4) Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

Patrimoine :

Face aux multiples besoins d'espaces de travail et à la nécessité de constituer un patrimoine immobilier, LAHSo a procédé en mai 2025 à l'acquisition d'un plateau de bureaux de 540 m² en rez-de chaussée d'un immeuble de 5 étages. Situé au 55 rue Baraban à Lyon 3ème, le bien est proche de la Part Dieu, des transports métropolitains et de l'ensemble des services de l'association.



Dans l'optique de clarifier les flux financiers, LAHSo a créé en avril 2025 une Société Civile Immobilière, LAHSo Solidaire Immobilier, porteuse de l'opération.

L'association détient 99 % des parts de la SCI et a pris à bail l'entièreté des locaux disponibles.

Le financement de l'opération s'est fait par la souscription d'un emprunt à hauteur de 1 450 K€ et par apport en trésorerie de l'association pour 375 K€.

La trésorerie apportée par LAHSo a été partiellement dégagee à réception du prix de vente du bien immobilier de Saint-Priest en janvier 2025 (260 K€). Pour compléter le financement, l'association a décidé la vente du bien dont elle était propriétaire au 89 rue du 4 août à Villeurbanne.

La signature du compromis de vente a eu lieu le 14 novembre 2025 et l'acte authentique a été signé le 22 janvier 2026 pour un montant net de 141 K€.

Mise en œuvre des revalorisations salariales dans le cadre du « Segur pour tous » :

Le 4 juin 2024, les partenaires sociaux de la Branche Associative de l'action Sanitaire Sociale et Médico-sociale (BASSMS) se sont accordés sur une mesure de revalorisation salariale dite « Segur pour tous », qui consiste à étendre la revalorisation « Segur » de 183 € nets mensuels à l'ensemble des personnels de la BASSMS qui n'en avaient pas encore bénéficié.

Pour l'association, il s'agit des personnels administratifs et supports, des personnels techniques n'exerçant pas à titre principal une fonction socio-éducative (maintenance, restauration ...) et des personnels de direction.

LAHSo a mis en œuvre l'accord du 4 juin 2024, le coût total de la revalorisation pour 2025 est évalué à 197 K€ dont 133 K€ ont été financés par l'Etat. Les subventions obtenues de nos autres financeurs (Métropole de Lyon, Ville de Lyon ...) n'ayant fait l'objet d'aucune revalorisation, les 64 K€ restant (dont 27 K€ concernant le siège) n'ont pas été financés en 2025.

Situation financière du CHRS Bell'Aub

Dans le cadre de la convergence tarifaire, l'engagement de financement de l'Etat a été modifié suite à l'application des tarifs plafonds, un abattement de 100 K€ sur la DGF (Dotation Globale de Financement) est opéré depuis l'exercice 2022.

En 2025, le CHRS Bell'Aub présente un résultat déficitaire moins défavorable que celui prévu initialement. Le CHRS a subi de forts impacts dus à la crise inflationniste sur les lignes « Fluides » et « Redevance locative » partiellement compensés par des Crédits Non Reconductibles intégrés à la DGF 2025 (30 K€).

Système d'information :

Face aux enjeux stratégiques et opérationnels, l'association a engagé un travail de refonte de son système d'information. Les premières étapes du projet conduites en 2025 ont permis :

- la mise à niveau de l'infrastructure technique sur l'ensemble des sites (réseau, routeurs, switch, bornes ...),
- la mise en place d'un support utilisateur dédié aux salariés LAHSo,
- le renouvellement d'une partie du parc informatique (30 postes de travail),
- l'acquisition d'un logiciel de Gestion Locative,
- le changement du logiciel de paie pour un déploiement au 01/01/2026.

La migration des données et le passage à l'environnement Microsoft 365 sont prévus en 2026.

MKH CONSEIL

SARL au capital de 420 000 Euros
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
130, Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
Tél. 04 26 75 07 85 - email : secretariat@mkhconseil.fr
N° TVA Intracom. : FR08 835 393 422
Siret 835 393 422 00042 - APE 6920Z



II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) Principes généraux

LAHSo est une association à but non lucratif non soumise aux impôts commerciaux.
L'exercice d'une durée de 12 mois recouvre la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 2 avril 2026 selon les dispositions comptables réglementaires référencées ANC n° 2014-03 et ANC n°2018-06, complétées du règlement ANC n°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales, et du règlement ANC n°2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent, du fait de la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, publié le 30 décembre 2023, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général. Cette première application constitue un changement de méthodes comptables conformément aux dispositions applicables.

Les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat. Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans ce règlement.

Les principales modifications engendrées par l'application de ce nouveau référentiel concernent :

A- La redéfinition et la présentation du résultat exceptionnel

Désormais, seuls les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel peuvent être inscrits en résultat exceptionnel. Ces éléments doivent répondre aux deux critères cumulatifs suivants :

- leurs conséquences sont susceptibles d'avoir une incidence sur la lecture que les utilisateurs des états financiers peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité, ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre ;
- ils ne sont pas liés à l'exploitation normale et courante de l'entité.

Par dérogation, sont également comptabilisés en résultat exceptionnel : les écritures d'origine purement fiscale (amortissements dérogatoires, etc.), les changements de méthode inscrits en résultat et les corrections d'erreurs.

B- La suppression des transferts de charges

Les opérations correspondantes doivent désormais être enregistrées selon leur nature, dans des comptes spécifiques.

C- La modification du plan de comptes et la modernisation des modèles d'états financiers

L'application de ce nouveau règlement n'a pas d'incidences significatives sur la présentation des comptes annuels.



Affectation de l'exercice 2024	31/12/24	31/12/25	Affectation de l'exercice 2025
Produits exceptionnelles	307 958	25 167	
Sur opérations de gestion	29 155	7 738	Autres produits
Sur opérations de capital	16 674	16 674	Produits de tiers Financeurs / Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice
Charges exceptionnelles	360 506	50 057	
Sur opérations de gestion	112 263	13 557	Autres produits
Sur opérations de capital	248 243	36 500	Autres charges d'exploitations

Postes impactés	31-12-2024 (retraité en présentation)	31-12-2024 (publiés)
Actif		
Charges constatées d'avances remontées entre la rubrique des "Créances" et celle de "Valeurs mobilières de placement"	9 506	9 506
Résultat		
Sur opération de gestion		45 829
Sur opération de capital		262 130
Produits exceptionnels	307 958	
Sur opération de gestion		112 263
Sur opération de capital		248 243
Charges exceptionnelles	360 506	

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Au bilan avant répartition dont le total est de 3 205 383 Euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, l'association dégage un résultat annuel déficitaire, au sens du Plan Comptable Général, de 120 533,70 Euros.



SARL au capital de 420 000 Euros
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
130, Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
Tél. 04 26 75 07 85 - email : secretariat@mkhconseil.fr
N° TVA Intracom. : FR08 835 393 422
Siret 835 393 422 00042 - APE 6920Z

2) Référentiel comptable

La première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 (complété par le règlement n°2019-04 du 8 novembre 2019) relatif aux comptes annuels des personnes de droit privé à but non lucratif a constitué un changement de référentiel comptable à compter du 1er janvier 2020.

Une évolution majeure du Plan Comptable Général est entrée en vigueur en 2025 avec le règlement ANC n°2022-06. Ce règlement, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, introduit des changements significatifs dans la saisie de certaines opérations et la présentation des comptes annuels.

Principales dispositions appliquées :

- Fonds propres (Règlement n°2019-04 - article 131-1)

Au passif, LAHSo distingue les fonds propres restituables (Art L313-19 du CASF) qui constituent « les fonds propres de l'activité sociale et médico-sociale sous gestion contrôlée ».

Sont concernés le résultat, le report à nouveau et les réserves, ces fonds font l'objet d'une subdivision spécifique dans la présentation du tableau de fonds propres.

Le tableau des fonds propres est présenté en Annexe 4

- Autres réserves

L'association applique le plan comptable des ESMS (Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux) relevant du I de l'article L312-1 du CASF qui prévoit les sous comptes de « Autres réserves » suivants :

- Réserves des plus-values nettes
- Réserve de propre assureur
- Excédents affectés à l'investissements
- Excédents affectés à l'investissement d'un CPOM prévu à l'article R314643-1 du CASF
- Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)
- Réserve de compensation
- Excédent affecté en réserve de compensation de charges d'amortissement

- Report à nouveau sous gestion contrôlée

Le « Report à nouveau sous gestion contrôlée » par des tiers financeurs est constitué des résultats réalisés sur des actions passées (résultats d'établissements, de programmes) qui sont pris en considération par les organismes de financement pour déterminer le montant des ressources à attribuer pour les exercices suivants. Il fait l'objet d'une ventilation par exercice.

Le résultat de l'activité sociale et médico-sociale sous gestion contrôlée est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.



Détail des comptes de reports à nouveaux au 31/12/2025 :

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités propres de l'entité (acquis à l'entité)	1 164 641	1 212 997
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée :		
• Charges et produits dont la prise en compte est acceptée	4 767	366 082
• Charges rejetées, rejet objet d'un recours	162 150	
• Charges et produits dont la prise en compte est différée	16 756	
Solde	1 348 314	1 579 079

- L'excédent effectif de l'entité gestionnaire

Tableau de détermination du résultat effectif global (art 153-2 du règlement n°2019-04) :

	Exercice 2025	Exercice 2024
Résultat comptable	- 120 534	272 051
Reprises du résultat antérieur (1)	56 460	65 385
= Excédent ou déficit effectif global	- 64 074	337 436
Dont résultat effectif sous gestion propre (2)	- 123 949	265 360
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	59 875	72 076

(1) Augmentations/diminutions de contributions financières des autorités de tarification finançant les déficits des exercices antérieurs ou reprenant les excédents des exercices antérieurs des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée

(2) Montants respectifs de la contribution aux résultats effectifs N/N-1 sous gestion propre des résultats des activités autres que sociales et médico-sociales d'une part et des résultats des activités sociales et médico-sociales qui ne sont pas sous gestion contrôlée d'autre part.

- Subventions d'investissement

A compter de la première application du règlement 2018-06, les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

LAHSo a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement la quote-part des biens ainsi financés. La subvention d'investissement est comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention est présenté au bilan.

Tableau des subventions d'investissements :

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	250 596			250 596
Quotes-parts virées au résultat	165 301	16 673		181 974
Montant net en fonds propres	85 295		16 673	68 622

- **Fonds dédiés**

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

S'agissant des ESMS, l'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles,
- Les autres contributions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

Ces fonds dédiés sont dénommés « *fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS* » et ainsi distingués dans le tableau en Annexe 5.

Les fonds sont reportés au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

MKH CONSEIL

SARL au capital de 420 000 Euros
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
130, Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
Tél. 04 26 75 07 85 - email : secretariat@mkhconseil.fr
N° TVA Intracom. : FR08 835 393 422
Siret 835 393 422 00042 - APE 6920Z

**III. NOTES SUR LE BILAN****1) Immobilisations et amortissements**

Les tableaux des flux sur immobilisations et des flux sur amortissements sont présentés en Annexe 1.

Amortissement des actifs

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Agencements et aménagements installations	10 ans
- Matériel et outillage	3 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier de bureau	10 ans
- Autres	2 ans

Actifs financiers

Le passage des établissements CHRS, du système de prix de journée à celui de la dotation globale financière, a généré une créance afférente à l'exercice de l'année 1985.

Cette créance a une contrepartie partielle en réserve de trésorerie. Les sommes concernées sont les suivantes :

CHRS	Créance DDCS 1985 (A)	Réserve de trésorerie (B)	Solde (A-B)
Hôtel Social Riboud	152 889	83 502	69 387
La Charade	75 737	34 390	41 347
Accueil et Logement	21 093	19 695	1 398
TOTAL	249 719	137 587	112 132

Ces créances sont assimilables à une avance permanente remboursable en cas d'arrêt d'activité.

Le principe comptable régissant l'évaluation des actifs se réfère à la valeur d'usage qui correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Lorsque la valeur d'usage ainsi estimée est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation de la différence est constatée.

L'estimation de cette valeur d'usage se réfère aux potentiels de service attendus du projet associatif de LAHSo, potentiels liés à l'agrément administratif auprès de la DDETS dont le mode de financement conduit à l'existence de cette avance permanente.

Sur la base de cette estimation, aucune provision n'a été constatée mais il est certain que cette créance n'est pas liquide.

2) Mouvements sur provisions

Cf. Annexe 2

3) Etat des créances et des dettes

Cf. Annexe 3

4) Détail des produits à recevoir et charges constatées d'avance et détail des charges à payer et produits à recevoir

Cf. Annexe 4



IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature.

1) Charges du compte de résultat

Aides financières

Les aides financières comprennent les aides financières octroyées et les quotes-parts de générosité reversées. Ces sommes ou contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

LAHSE est amenée à accorder des aides financières en fonction de la situation sociale et financière des usagers des CHRS, des pécules sont versés en dernier recours après sollicitation de l'ensemble des aides légales.

Les aides financières telles que ci-dessus définies sont comptabilisées à la date d'octroi dans un compte de charges d'exploitation soit 98 826 € en 2025 et 64 325 € en 2024.

2) Produits du compte de résultat

Produits de tiers financeurs

Les produits de tiers financeurs regroupent les dotations globales de financement conformément au CPOM 2023-2027 signé le 29 décembre 2022 et les crédits non reconductibles accordés par l'Etat pour les 3 CHRS.

Subventions

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires, dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte. Ils représentent 2 803 € en 2025 et 3 242 € en 2024.

Les dons manuels de l'année 2025 sont constitués de 2 620 € provenant de donateurs particuliers et de 183 € de dons de fondation et association.

Percevant des dons pour un montant inférieur à 153 K€, LAHSE n'est pas soumise aux obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public visant les associations, fondations, fonds de dotation faisant appel à la générosité du public.



3) Comptes sociaux et distorsion avec les comptes administratifs

L'activité de l'association se scinde entre des activités réglementées sur le plan financier (activité sous gestion contrôlée pour les 3 établissements CHRS) et des activités libres (activités subventionnées essentiellement par la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Etat non soumises à la procédure de transmission de comptes administratifs).

Au sens des comptes administratifs, le résultat de l'activité réglementée intègre la plupart du temps, en charge ou en produit, selon qu'il s'agisse d'un déficit ou d'un excédent, les résultats contrôlés « acceptés » des années antérieures (souvent N-2).

Dans l'attente de l'accord des autorités de financement, le résultat des années antérieures est enregistré lors de l'établissement des comptes sociaux en poste de situation nette (résultats des activités sous gestion contrôlée).

Il en découle une distorsion de méthode, liée au mécanisme de report du résultat des exercices antérieurs, entre d'une part, les comptes sociaux de l'association et, d'autre part, la sommation des comptes administratifs et des comptes des activités sur subvention.

A l'examen des comptes arrêtés au 31 décembre 2023, la DDETS a décidé de reprendre une partie des excédents dégagés par les CHRS La Charade et Accueil et Logement pour un montant total de 56 460 € et, d'imputer en réserve de compensation des déficits la somme de 25 740 €.

En conséquence, la Dotation Globale de Financement des CHRS a été minorée de 56 460 € impactant directement le résultat 2025 des CHRS concernés.

4) Résultats par établissements

ETABLISSEMENTS	RESULTATS 2025	RESULTATS 2024
SIEGE	- 107 845	287 663
<i>Dont CHRS</i>	-37 090	11 458
<i>Dont autres missions</i>	-70 755	276 205
LA CHARADE	-15 835	29 085
<i>Dont CHRS (1)</i>	15 762	36 549
<i>Dont autres missions</i>	- 31 598	-7 464
BELL'AUB	-60 800	-56 783
<i>Dont CHRS (1)</i>	-60 800	-56 783
<i>Dont autres missions</i>	0	0
ACCUEIL ET LOGEMENT	87 877	21 813
<i>Dont CHRS (1)</i>	48 453	15 467
<i>Dont autres missions</i>	39 424	6 346
POINT ACCUEIL	-2 714	807
SOLID'ARTE	- 21 217	-10 535
TOTAL	- 120 534	272 050
<i>Dont CHRS (1)</i>	- 33 674	6 691
<i>Dont autres missions</i>	-86 860	265 359

(1) Transmis pour le 30 avril 2026 aux autorités de contrôle (Comptes Administratifs - CHRS).

MKH CONSEIL

SARL au capital de 420 000 Euros
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
130, Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
Tél. 04 26 75 07 85 - email : secretariat@mkhconseil.fr
N° TVA Intracom. : FR08 835 393 422
Siret 835 393 422 00042 - APE 6920Z



V. AUTRES INFORMATIONS

1) Contributions volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

LAHSo a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature car la valorisation des apports de biens ou autres services ne fait pas référence au coût réel comme pour exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Mise à disposition de locaux

La Ville de Lyon met à la disposition de l'établissement La Charade et de la crèche Jacques Prévert des locaux à titre gratuit. La valorisation annuelle établie par la Ville au titre de la mise à disposition est estimée à 481 631 € en 2025.

Bénévolat

L'accueil de jour des publics défavorisés au Point Accueil est assuré en partie par une équipe de bénévoles, qui sont intervenus pour un total de 3 213 heures. D'autres bénévoles interviennent également dans les autres établissements et services, dans des proportions beaucoup plus modestes. Pour l'année 2025, la valorisation du bénévolat est faite sur la base de 3 738,50 heures soit un avantage économique évalué à 57 737 euros.

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
<i>Obtenue :</i>		
Mise à disposition de locaux	Estimation Ville de Lyon	481 631
Bénévolat	Estimation du nombre d'heures valorisée au SMIC	57 737
Total		539 368

2) Engagements de retraites

Au 31/12/2025, le montant de l'engagement actuariel des indemnités de départ à la retraite des salariés est de 144 929 euros.

L'intégralité de l'engagement, sous forme de provision pour risques et charges, est provisionnée dans les comptes annuels.



L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon prospective sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative de l'employeur à l'âge moyen de 67 ans en tenant compte des éléments suivants :

- ✓ Paramètres propres à chacun des salariés de l'association (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité, probabilité de rester dans la structure et salaire de référence).
- ✓ Données spécifiques à l'association (convention collective, hypothèse de progression des salaires (2 %), taux de charges sociales et fiscales (49,83 %).
- ✓ Taux d'actualisation (OAT 10 ans) 3,56 %.

Indemnité de départ à la retraite par établissement	Total de l'engagement actuariel	Provisionné	Hors bilan
SIEGE	34 455	34 455	0
CHARADE	38 315	38 315	0
BELL'AUB	22 412	22 412	0
ACCUEIL & LOGT	6 197	6 197	0
POINT ACCUEIL	41 267	41 267	0
SOLID'ARTE	2 283	2 283	0
TOTAL	144 929	144 929	0

3) Informations sur les dépenses de personnel

Les tableaux des effectifs présents au 31/12/2025 figurent en Annexe 8

4) Engagements hors bilan

Les engagements pris en matière de crédit-bail sont décrits en Annexe 9

5) Evénements significatifs postérieurs à la clôture

L'association a décidé la vente du logement dont elle était propriétaire au 89 rue du 4 août à Villeurbanne. La signature du compromis de vente a eu lieu le 14 novembre 2025 et l'acte authentique a été signé le 22 janvier 2026 pour un montant net de 141 K€.

VI. ANNEXES

- ANNEXE 1 Tableau des flux sur les amortissements et tableau des flux sur les immobilisations
- ANNEXE 2 Tableau des mouvements sur provisions
- ANNEXE 3 Etat des créances et des dettes
- ANNEXE 4 Tableau des fonds propres
- ANNEXE 5 Tableau des fonds dédiés
- ANNEXE 6 Détail des produits à recevoir et charges constatées d'avance et détail des charges à payer et produits à recevoir
- ANNEXE 7 Compte de résultat exceptionnel
- ANNEXE 8 Informations sur les dépenses de personnel
- ANNEXE 9 Engagements hors bilan

MKH CONSEIL

SARL au capital de 420 000 Euros
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
130, Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
Tél. 04 26 75 07 85 - email : secretariat@mkhconseil.fr
N° TVA Intracom. : FR08 835 393 422
Siret 835 393 422 00042 - APE 6920Z



ANNEXE 1

FLUX SUR IMMOBILISATIONS

en Euros							
	Valeur brute au 31/12/24	Augmentation			Diminution		Valeur brute au 31/12/25
		mouvements	apports	acquisitions	mouvements	autres	
Immobilisations incorporelles	43 397	0	0	23 434	0	0	66 831
Logiciels informatiques	43 397			5 100			48 497
Immobilisations incorporelles en cours	0			18 334			18 334
Immobilisations Corporelles	1 575 703	0	0	125 954	0	4 886	1 696 771
Terrains	0						0
Constructions sur sol propre	437 358						437 358
Constructions sur sol d'autrui	56 689						56 689
Installations générales, agencements des constructions	364 759			7 716			372 475
Installations techniques, matériel et outillages	370 317			4 133			374 450
Installations générales, agencements diverses	64 320			13 000		2 050	75 270
Matériel de transport	282 259			31 628		2 836	311 051
Matériel de bureau et informatique	0			69 477			69 477
Immobilisations corporelles en cours							
Immobilisations Financières	310 045	0	0	29 967	0	1 721	338 291
Prêts	310 045			29 967		1 721	338 291
Autres immobilisations financières (dont créance DASS)							
TOTAL	1 929 145	0	0	179 355	0	6 606	2 101 893

FLUX SUR AMORTISSEMENTS

en Euros							
	Cumul au 31/12/24	Dotation			Reprise		Cumul au 31/12/25
		mouvements	apports	augmentation	mouvements	diminution	
Immobilisations incorporelles	43 397	0	0	1 092	0	0	44 488
Logiciels informatiques	43 397			1 092			44 488
Immobilisations Corporelles	1 031 185	0	0	99 049	0	4 886	1 125 348
Constructions sur sol propre	0						0
Constructions sur sol d'autrui	185 585			20 188			205 773
Installations générales, agencements des constructions	53 033			1 070			54 103
Installations techniques, matériel et outillages	337 874			13 498			351 372
Installations générales, agencements diverses	225 163			31 200			256 363
Matériel de transports	18 469			11 920		2 050	28 339
Matériel de bureau et informatiques	211 062			21 172		2 836	229 398
TOTAL	1 074 582	0	0	100 140	0	4 886	1 169 837
dont Amortissements Linéaires				100 140			
dont Amortissements Dégressifs							
dont Amortissements Exceptionnels							
TOTAL		0		100 140			

MKH CONSEIL

SARL au capital de 420 000 Euros
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
130, Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
Tél. 04 26 75 07 85 - email : secretariat@mkhconseil.fr
N° TVA Intracom. : FR08 835 393 422
Siret 835 393 422 00042 - APE 6920Z



ANNEXE 2

MOUVEMENTS SUR PROVISIONS

en Euros

	MONTANT AU 31/12/2024	DOTATIONS (*)	APPORTS	REPRISES	MONTANT AU 31/12/2025
Provisions Réglementées	1 020				1 020
Provisions pour Risques & Charges	279 795	8 949	0	142 010	146 734
Provisions pour IDR	192 241	7 144		54 456	144 929
Provisions pour risques <i>dont utilisées</i>	62 554	1 805		62 554	1 805
Provisions pour litiges <i>dont utilisées</i>	25 000			25 000	0
Provision pour travaux	0				0
Provision pour dépréciation	30 761	35 797	0	30 761	35 797
Provisions pour dépréciations des créances	30 761	35 797		30 761	35 797
Provisions pour dépréciations des stocks					
Provisions pour dépréciations des V.M.P.					
TOTAL	311 575	44 747	0	172 771	183 551

(*) Dont dotations et reprises :

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

44 747 0 172 771

MKH CONSEIL

SARL au capital de 420 000 Euros
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
130, Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
Tél. 04 26 75 07 85 - email : secretariat@mkhconseil.fr
N° TVA Intracom. : FR08 835 393 422
Siret 835 393 422 00042 - APE 6920Z



ANNEXE 3

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

en Euros			
CREANCES	AU 31/12/2025		
	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
ACTIF IMMOBILISE	338 291	33 946	304 345
Prêts			
Autres immobilisations financières	338 291	33 946	304 345
ACTIF CIRCULANT	1 096 894	1 096 894	0
Stock de produits finis			
Clients et comptes rattachés			
<i>Usagers</i>	411-418	349 561	349 561
<i>Autres clients</i>			
<i>Usagers douteux</i>	416	35 797	35 797
Autres Créances		685 275	685 275
Charges constatées d'avance	486	26 261	26 261
TOTAL GENERAL	1 435 185	1 130 840	304 345

en Euros				
DETTES	AU 31/12/2025			
	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A CINQ ANS AU PLUS	A PLUS DE CINQ ANS
Dettes auprès Etablissements de Crédit	396 626	91 980	181 417	123 230
Dettes Financières Diverses (<i>cautions des résidents</i>)	25 334	25 334		
Dettes Fournisseurs & Comptes Rattachés	288 178	288 178		
Dettes Fiscales & Sociales	672 273	672 273		
Dettes s/ Immo. & Cptes Rattachés				
Autres Dettes	13 431	13 431		
Produits constatés d'avance	20	20		
TOTAL GENERAL	1 395 863	1 091 216	181 417	123 230

MKH CONSEIL

SARL au capital de 420 000 Euros
 Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
 130, Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
 Tél. 04 26 75 07 85 - email : secretariat@mkhconseil.fr
 N° TVA Intracom. : FR08 835 393 422
 Siret 835 393 422 00042 - APE 6920Z

Association LAHSo
 Exercice clos au 31/12/2025



ANNEXE 4

TABLEAU DES FONDS PROPRES

en Euros

VARIATION DES FONDS PROPRES	MONTANT AU 31/12/2024	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	APPORT	DIMINUTION OU CONSUMMATION	MONTANT AU 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	131 268					131 268
Fonds propres avec droit de reprise	0					0
Ecart de réévaluation	0					0
Réserves	991 666		134 691		108 951	1 017 405
« dont réserves des activités sociales et médico- sociales sous gestion contrôlée (1) »	991 666		134 691		108 951	1 017 405
Report à nouveau	-15 546	272 051	166 922		192 662	230 765
« dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	212 915	6 691	155 464		192 662	182 408
Excédent ou déficit de l'exercice	272 051	-272 051	-120 534			-120 534
« dont résultat des activités sociales et médico- sociales sous gestion contrôlée (1) »	6 691	-6 691	3 415			3 415
Situation nette (sous-total)	1 379 439	0	181 080	0	301 613	1 258 905
Fonds propres consommables	0					0
Subventions d'investissement	85 295				16 674	68 622
Provisions réglementées	1 020					1 020
TOTAL	1 465 754	0	181 080	0	318 287	1 328 547

MKH CONSEIL

SARL au capital de 420 000 Euros
 Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
 130, Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
 Tél. 04 26 75 07 85 - email : secretariat@mkhconseil.fr
 N° TVA Intracom. : FR08 835 393 422
 Siret 835 393 422 00042 - APE 6920Z



ANNEXE 5

TABLEAU DES FONDS DEDIES

en Euros							
Variation des fonds dédiés issus de	MONTANT AU 31/12/2024	Reports	Utilisation		Transferts	MONTANT AU 31/12/2025	
			Montant global	Dont rembourse ment		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations							
DDCS - Programme Emile	26 908	254 246	250 548			30 606	
DDCS - Domiciliation	22 684	28 800	27 996			23 488	
DDCS - AJ périodes climatiques	5 077		5 077			0	
DDCS - FNAVDL	91 454		91 454			0	
DDCS - IML	68 876	369 635	387 234			51 277	
DDCS - Précarité menstruelle	15 871	24 200	24 531			15 540	
DDCS - Renfort hivernal	40 195					40 195	40 195
VDL - Mineurs non accompagnés	14 235					14 235	14 235
VDL - CHU Vilette d'Or	278 455	350 830	586 319			42 966	
Métropole - Participation personnes accompagnées	8 270					8 270	8 270
Métropole - Projet Rebondir	30 000	131 200	152 139	16 000		9 061	
Métropole - Logement d'Abord	0	75 000	53 043			21 957	
Métropole - ASLL	0	148 200	125 061			23 139	
Projet Parentalité	0	17 000	16 151			849	
Projet Parcours Ateliers	0	9 590	6 713			2 877	
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS							
DDCS Crédits non reconductibles 2021	8 507		3 300			5 207	
DDCS Crédits non reconductibles 2022	15 830		15 830			0	
DDCS Crédits non reconductibles 2023	17 921		9 725			8 196	
DDCS Crédits non reconductibles 2024	23 342		15 463			7 879	
DDCS Crédits non reconductibles 2025	0	3 000				3 000	
Contributions financières d'autres organismes							
Aria Oppelia	4 247	15 000	15 000			4 247	
UCSA Jeunes	2 000	50 000	30 750			21 250	
Unis vers l'emploi	30 000		30 000			0	
Ressources liées à la générosité du public							
Fonds reportés liés aux legs et donations	0					0	
TOTAL	703 874	1 476 701	1 846 336	16 000	0	334 239	62 701

MKH CONSEIL



MKH CONSEIL

SARL au capital de 420 000 Euros
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
130, Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
Tél. 04 26 75 07 85 - email : secretariat@mkhconseil.fr
N° TVA Intracom. : FR08 835 393 422
Siret 835 393 422 00042 - APE 6920Z

ANNEXE 6

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Produit à recevoir et CCA	31/12/2025	31/12/2024
CREANCES - USAGERS ET COMPTES RATTACHES		
Fournisseurs - Avoirs à recevoir - Acomptes versés 409	1 374	18 307
Clients - Factures à établir 418	50 217	57 790
AUTRES		
Personnel - Produits à recevoir 4287		
Organismes sociaux - Produits à recevoir 4387		2 106
Divers - Produits à recevoir 4487-4687	8 551	138 590
TOTAL	60 143	216 793
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		
Charges constatées d'avance 486	26 261	9 506
TOTAL	26 261	9 506
TOTAL	86 404	226 299

DETAIL DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges à payer et PCA	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Intérêts courus 16884	1 199	1 141
Intérêts courus à payer 5186		
Redevables créditeurs		
Usagers - avoirs à établir 4198	779	1 351
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - factures non parvenues 408	96 496	80 923
Dettes fiscales et sociales: charges à payer		
Provision Congés Payés 4282	221 727	235 006
Personnel Charges à payer 4286	38 270	45 579
Charges Sociales sur Congés Payés 4382	109 843	111 757
Charges Sociales à payer 4386	19 837	22 336
Impôts et taxes à payer 4486	3 479	4 349
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Fournisseurs d'immobilisation - factures non parvenues 4084		
Autres dettes		
Charges à payer 4686		
TOTAL	491 629	502 444
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance 487	20	20
TOTAL	20	20
TOTAL	491 649	502 464



MKH CONSEIL

SARL au capital de 420 000 Euros
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
130, Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
Tél. 04 26 75 07 85 - email : secretariat@mkhconseil.fr
N° TVA Intracom. : FR08 835 393 422
Siret 835 393 422 00042 - APE 6920Z

ANNEXE 7

COMPTE DE RESULTAT EXCEPTIONNEL

en Euros		
	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS (1)		307 958
CHARGES EXCEPTIONNELLES (2)		360 506
RESULTAT EXCEPTIONNEL (1-2)	0	-52 548



MKH CONSEIL

SARL au capital de 420 000 Euros
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
130, Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
Tél. 04 26 75 07 85 - email : secretariat@mkhconseil.fr
N° TVA Intracom. : FR08 835 393 422
Siret 835 393 422 00042 - APE 6920Z

ANNEXE 8

INFORMATIONS SUR LES DEPENSES DE PERSONNEL

Effectif salarié - Personnes physiques (selon établissement de rattachement)	au 31/12/2025	au 31/12/2024
SIEGE	34	37
CHARADE	27	27
BELL'AUB	21	22
ACCUEIL ET LOGEMENT	9	16
POINT ACCUEIL	13	12
SOLID'ARTE	4	4
TOTAL	108	118

Effectif salarié en équivalent temps plein (selon poste occupé)	au 31/12/2025	au 31/12/2024
SIEGE	27,0	30,8
CHARADE	23,8	25,3
BELL'AUB	21,8	21,8
ACCUEIL ET LOGEMENT	11,6	18,3
POINT ACCUEIL	15,4	13,4
SOLID'ARTE	2,7	3,0
TOTAL	102,4	112,5



ANNEXE 9

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements en matière de crédit-bail et location financière

Organisme	Objet	date	durée	montant initial	redevance exercice	en Euros redevances restant à payer			TOTAL
						< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
	NEANT								
TOTAL				0	0	0	0	0	0

MKH CONSEIL

SARL au capital de 420 000 Euros
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
130, Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
Tél. 04 26 75 07 85 - email : secretariat@mkhconseil.fr
N° TVA Intracom. : FR08 835 393 422
Siret 835 393 422 00042 - APE 6920Z